

**CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 25 AVRIL 2014
COMPTE-RENDU**

PRÉSENTS :

Pascal PONCET, Madeleine VEILLAS, Bernard MEIER, Emmanuelle BARLERIN, Daniel CHALOT, Dominique VIETTI, Nicolas OSSEDAT, Michel COMPAGNAT, Jean-Paul ROYER, Colette MELON, Clare VERNIN, Nathalie OSSEDAT, Michaël DAUSSY, Urielle GONARD, Jean-Michel BRISSAY-CHATRE

ABSENTS : 0

1 – DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL DANS DIFFERENTES INSTANCES ET COMMISSIONS

COMMISSIONS COMMUNALES (le Maire est Président de droit de toutes les commissions)		
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
C.C.A.S. (constitué de 9 personnes dont le Maire, Président de droit, 4 membres issues du conseil municipal et 4 de la société civile)	<u>Elus municipaux :</u> Madeleine VEILLAS Emmanuelle BARLERIN Michaël DAUSSY Clare VERNIN + 4 membres de la société civile à déterminer ultérieurement	
C.C.I.D. (proposition de 24 noms aux services fiscaux qui en retiendront 12 ultérieurement)	<u>TITULAIRES PROPOSES</u> <u>7 élus</u> BARLERIN Emmanuelle VEILLAS Madeleine MEIER Bernard OSSEDAT Nicolas CHALOT Daniel VIETTI Dominique DAUSSY Michaël et 5 non élus	<u>SUPPLEANTS PROPOSES</u> <u>2 élus</u> COMPAGNAT Michel BRISSAY-CHATRE Jean-Michel et 10 non élus
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	CHALOT Daniel OSSEDAT Nicolas ROYER Jean-Paul	DAUSSY Michaël COMPAGNAT Michel BRISSAY-CHATRE Jean-Michel
COMMISSION DE SUIVI DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC	CHALOT Daniel VIETTI Dominique	OSSEDAT Nicolas BRISSAY-CHATRE Jean-Michel
POLICE ADMINISTRATIVE LIEE AUX DECES	ROYER Jean-Paul	CHALOT Daniel
CORRESPONDANT « DEFENSE »	MEIER Bernard	
ORGANISMES EXTERIEURS		
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
SYNDICAT DES EAUX LA BOMBARDE	MEIER Bernard COMPAGNAT Michel	ROYER Jean-Paul OSSEDAT Nicolas
S.I.E.L.	OSSEDAT Nicolas	BRISSAY-CHATRE Jean-Michel
AVENIR SANTE EN PAYS D'URFE	VEILLAS Madeleine MELON Colette	VIETTI Dominique OSSEDAT Nathalie
M.A.R.P.A. St Romain	PONCET Pascal	

E.H.P.A.D. (Maison de Retraite)	PONCET Pascal VEILLAS Madeleine BARLERIN Emmanuelle	
C.N.A.S.	BARLERIN Emmanuelle	
CONSEIL D'ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	VEILLAS Madeleine VERNIN Clare COMPAGNAT Michel	
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ECOLE PRIVEE ST CAMILLE	VEILLAS Madeleine DAUSSY Michaël MELON Colette	
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE LE BREUIL	VEILLAS Madeleine OSSEDAT Nathalie	VIAL Urielle ROYER Jean-Paul
CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA LOIRE	BARLERIN Emmanuelle	
CHAMBRE DU COMMERCE ET D'INDUSTRIE	VIAL Urielle	OSSEDAT Nicolas
ECOLE DE MUSIQUE	MEIER Bernard	OSSEDAT Nathalie
ACCUEIL DE LOISIRS	VEILLAS Madeleine	VIETTI Dominique
ESPACE V.T.T. DES BOIS NOIRS	MEIER Bernard	ROYER Jean-Paul
SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU LIGNON, DE L'ANZON ET DU VILEZY	CHALOT Daniel	COMPAGNAT Michel

2 – INDEMNITÉS DU MAIRE, DES QUATRE ADJOINTS ET DES DEUX CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

Elle sont déterminées à partir de l'indice 1015 de la fonction publique territoriale, comme suit :

Population totale	MAIRES	ADJOINTS
	Taux maximal en % de l'indice 1015	Taux maximal en % de l'indice 1015
Moins de 500	17	6,6
500 à 999	31	8,25
1000 à 3499	43	16,5
3500 à 9999	55	22
10000 à 19999	65	27,5
20000 à 49999	90	33
50000 à 99999	110	44
100000 à 200000	145	66
Plus de 200000	145	72,5

Il est décidé à l'unanimité des membres présents sauf 1 voix contre de retenir les taux suivants :

- 40 % de l'indice 1015 pour le maire (au lieu de 43 %), soit 1.414,35 € net/mois
- 13,57 % de l'indice 1015 pour chacun des quatre adjoints (au lieu de 16,5 %), soit 461,48 € net/mois
- 5,90 % de l'indice 1015 pour chacun des deux conseillers délégués, soit 200,64 € net/mois

IMPORTANT : La somme des indemnités de ce mandat est identique à la somme des indemnités du précédent mandat

3 – PISCINE MUNICIPALE / SAISON 2014

• TARIFS

Personnes majeures	4,00 €
Enfants de 6 à 17 ans révolus	2,00 €
Carnet de 10 tickets adultes	33,00 €
Carnet de 10 tickets enfants	16,00 €
Carte mensuelle jusqu'à 15 ans révolus	32,00 €
Carte mensuelle de 16 à 20 ans	32,00 €

Carte mensuelle à partir de 21 ans	40,00 €
Ecoles et colonies	1,50 €
Visiteurs	1,50 €
Accès campeurs (pass famille 4 personnes valable 7 jours)	16,00 €
Adultes de 17 H 30 à 20 H	2,50 €

Clare VERNIN propose une double tarification : une, plus favorable pour les saint jurauds et une autre pour les extérieurs. Une carte avec photo pourrait être créée au secrétariat de mairie sur présentation d'une facture attestant de la domiciliation sur la commune. Le délai étant trop court pour la mise en place de ce principe dès 2014, il conviendra de le mettre en place dès 2015.

Les tarifs 2014 sont votés à l'unanimité.

● PRINCIPE DU RECRUTEMENT DES AGENTS SAISONNIERS

La piscine ouvre du samedi 14 juin au dimanche 31 août 2014 inclus.
Les horaires sont :

JUIN	Samedi 14 juin et Dimanche 15 juin	12 H – 19 H
	Mercredi 18 juin	
	Samedi 21 au 30 juin - Tous les jours	
JUILLET	Tous les jours	11 H – 20 H
AOUT	Tous les jours	11 H – 20 H

Chaque année, il est nécessaire de recruter du personnel (6 personnes depuis 2012) dont un agent d'entretien, afin de permettre le bon déroulement de la saison.

Fonction	Nombre de personnes	Nombre d'heures / semaine
Agent assurant l'entretien	1	26 heures du 9 juin (pré-ouverture) au 3 septembre (nettoyage de fin de saison)
Responsables de la billetterie	3 par périodes alternées	35 heures
Adjoints au responsable billetterie	2 par périodes alternées	28 heures

Principe voté à l'unanimité.

● PRINCIPE DE LA CONVENTION AVEC LOIRE PROFESSION SPORT

Depuis de nombreuses années, la commune charge l'organisme LOIRE PROFESSION SPORT de recruter et gérer le maître-nageur et les surveillants de baignade qu'il met à disposition de la piscine de Saint Just.

Juin	deux maîtres-nageurs (BNSSA ou BEESAN)	Heures et jours d'ouverture piscine
Juillet	Un maître-nageur (BEESAN)	Temps complet 35 H / semaine
	Deux sauveteurs aquatiques (BNSSA)	Temps non complet 30 H / semaine
Août	Un maître-nageur (BEESAN)	Temps complet 35 H / semaine
	Deux sauveteurs aquatiques (BNSSA)	Temps non complet 30 H / semaine

BEESAN (MAITRE-NAGEUR)	21,04 EUROS (FRAIS DE GESTION COMPRIS)
BNSSA (SAUVETEURS AQUATIQUES)	18,30 EUROS (FRAIS DE GESTION COMPRIS)

Reconduction de la convention votée à l'unanimité et autorisation donnée au Maire pour la signature de cette convention.

4 – CAMPING MUNICIPAL / RÉVISION DES TARIFS DES HÉBERGEMENTS TOILÉS

Sur les conseils de la filiale du bureau d'études SOMIVAL (SOGEVAL) spécialisée dans l'hôtellerie de plein air et plus particulièrement de Monsieur LECEA, qui nous a accompagnés dans la procédure de délégation de service public, les tarifs des bungalows toilés, jugés « anormalement bas », ont été reconsidérés à l'unanimité comme suit :

	BUNGALOW TOILÉ MINI DEUX NUITEES (un week-end ou en semaine)*	BUNGALOW TOILÉ SEMAINE (max sept nuitées)
01/05 – 04/07	110	250
05/07 – 31/08	150	380
Après le 01/09	110	250

La nuitée supplémentaire : 50 €

PROMOTION : pour une location de deux semaines : - 20 % sur le séjour

*Du 05/07 au 31/08, la priorité sera donnée aux réservations à la semaine.

5 – DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNALE

A l'unanimité, une subvention de 50 € (cinquante euros) est allouée à l'association RELAIS TRANSPORT qui assure le transport de personnes domiciliées sur le canton. Il n'est pas donné suite aux autres demandes de subvention.

6 – AIDE A LOIRE HABITAT

A l'unanimité, une aide de 50.000 € (cinquante mille euros) est attribuée au projet d'aménagement des espaces extérieurs du collectif de 32 logements existant. Ce projet porte aussi sur la réfection de salles de bains, des menuiseries, des halls d'entrées par le bailleur social LOIRE HABITAT.

Cet organisme, propriétaire de plusieurs collectifs sur la commune a déjà réalisé de très lourds investissements : démolition d'une barre de 40 logements permettant, en lieu et place, la construction de l'EHPAD, construction d'un bâtiment de 8 logements, achat et réhabilitation de garages, construction d'un bâtiment de 12 logements.

7 – OPTIMISATION DES EMPLACEMENTS DANS LE NOUVEAU CIMETIERE

A la demande de Monsieur le Maire, le cabinet de géomètres TOINON de FEURS, a réalisé un plan permettant l'optimisation des emplacements. Suivra la pose de « repères » sur le site par l'unité technique municipale.

Il est décidé à la majorité des votes de laisser aux familles le libre choix de l'emplacement de leur future concession. L'autre formule non retenue eut été d'imposer un ordre d'attribution des emplacements (par exemple en commençant en partie basse...)

8 – MAISON DE RETRAITE / POINT SUR LES TRAVAUX ET LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

La Maison de Retraite devrait régler une taxe d'aménagement liée à la construction du nouvel EHPAD. Il s'agit d'un montant avoisinant les 90.000 €. Cette dépense n'est pas prévue au plan de financement du nouvel établissement et un tel montant pose évidemment des problèmes. Aussi, la direction de l'EHPAD examine les possibilités d'exonération. La commune, compte tenu de la vocation publique de cet établissement ne s'opposerait pas à cette exonération si elle est juridiquement possible. Si tel n'était pas le cas, la commune verserait une subvention à l'EHPAD du montant de la recette, amputé des quelques frais à régler par la commune (défense incendie, assainissement...)

Monsieur le Maire doit rencontrer Madame BOURRACHOT (Directrice de l'hôpital de Roanne), Monsieur MAISONNY (Directeur de l'ARS de la Loire) dans le courant mai, pour discuter de l'avenir du futur établissement et notamment son rattachement administratif.

9 – RYTHMES SCOLAIRES

La directive gouvernementale a été mise en place sur notre commune dès la rentrée scolaire 2013/2014 (l'aide de l'Etat d'environ 5.000 € vient de nous être versée). Les T.A.P. ou temps d'activités périscolaires, placés sous la responsabilité de la commune, sont répartis à raison de 45 minutes par jour sur 4 jours.

Une demande de la mairie, initiée tant par les parents d'élèves que par les enseignants, visant à solliciter le réaménagement de ces plages de TAP (1 H/jour sur 3 jours) a été adressée à l'Académie. Un refus verbal a été avancé par l'inspecteur du secteur mais les récentes directives ministérielles de Benoît HAMON semblent cependant permettre cet aménagement. La commune va donc réitérer sa demande d'aménagement.

10 – C.C.P.U. : ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS

A eu lieu ce jeudi 24 avril. Président : Daniel PEROTTI, Vice-Président : Huguette BURELIER (Saint Priest-la-Prugne), Raymond PERRIN (Saint Marcel d'Urfé), Robert EPINAT (Crémeaux), Michel FLORIMOND (Chausseterre).

Les 5 élus St Jurauds ont voté blanc pour marquer leur désaccord quant au projet de grand éolien et au périmètre de l'intercommunalité.

11 – ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉS DES BATIMENTS PUBLICS

Il y a lieu de contacter un bureau d'études pour étude sur nos bâtiments afin de fournir un dossier concret aux services de l'Etat. L'ordre de priorité des travaux sera donné au bâtiment de l'école primaire publique.

12 – S.T.E.P. / INAUGURATION

Elle aura lieu le vendredi 27 juin à 11 H 30 .Monsieur BONNE Président du Conseil Général de la Loire, le Sénateur JC. FRECON et le Sous-Préfet seront présents (attente de la réponse de Madame la Préfète).

Une journée « portes ouvertes à la population » ayant été organisée récemment, seuls les « officiels » découvriront l'équipement.

13 – ELECTIONS EUROPEENNES / ORGANISATION DE LA JOURNÉE

Le conseil municipal a élaboré le planning de présence des élus pour le dimanche 25 mai 2014, jour du scrutin des élections européennes.

14 – AMENAGEMENT DE LA PLACE DE ROCHETAILLEE ET DE LA CONCHE

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient la proposition de prix du Bureau d'études REALITES pour sa mission de maîtrise d'œuvre partielle s'élevant à 5.640 € TTC. Ce bureau d'études a déjà réalisé de nombreux aménagements de centres de villages ou urbains. Les travaux pourraient être réalisés en 2015.

15 – MAISON DE SANTÉ

Le permis de construire sera déposé dans les prochains jours et les travaux pourraient débuter en février/mars 2015.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la vente d'une toute petite partie du parc public en limite de bâtiment, à l'euro symbolique, à la Communauté de communes du Pays d'Urfé.

16 – AIRE DE JEUX DES ENFANTS

Conformément au programme de travaux annoncé, il y a lieu de prévoir l'aire de jeux pour enfants dans le parc jouxtant l'actuel EHPAD Bd de l'Astrée.

Attention : les jeux devront être « démontables » afin de permettre le passage des engins lors des travaux à réaliser pour l'aménagement de la future maison de santé.

17 – RESEAU ASSAINISSEMENT

Etude en cours sur le réseau d'arrivée à la STEP (réseau en provenance du quartier du Monteillard).

18 – EX BOUCHERIE PRAS

Des visites sont en cours. Le syndicat d'initiative souhaite s'installer au rez-de-chaussée du bien contre un loyer de 350 €/mois. Il ferait, entre autres, la promotion des produits et savoir-faire locaux, ce que le conseil municipal souhaitait par ailleurs mettre en place.

19 – EOLIEN

L'enquête publique va se dérouler en mai/juin de cette année puisque le permis de construire a été déposé auprès des services de la DDT.

Le conseil municipal avec 14 voix et 1 abstention, se positionne contre ce projet

20 – GENDARMERIE

Loire Habitat est propriétaire du bâtiment de la gendarmerie. Une réunion sera montée en juin en présence du commandant de gendarmerie qui gère l'immobilier, des responsables locaux, de Monsieur GAGNAIRE, DG de Loire Habitat et du Maire, pour envisager des solutions afin d'améliorer le bâtiment existant et donc les conditions de travail et d'hébergement.

21- QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES

- Foire aux chevaux le samedi 3 mai ;
- Concert le vendredi 16 mai à 20 H 30 dans l'ancienne salle des fêtes (Passerelle 109)
- Randonnée pédestre de l'Ascension à La Tuillière : jeudi 29 mai
- OZ'ART : dimanche 8 juin (thème de l'école du cirque) ;
- « tripes du Foot » : dimanche 15 juin
- Trail : 22 juin ;
- Bois Noirs Oxygène (B.N.O.) : dimanche 29 juin
- **Gala de boxe** : l'organisation de combats professionnels avec notamment le champion du monde super coq WBC était envisagée en juin à la salle ERA. La présence de Fabrice TIOZZO était également envisagée (Pascal PONCET devait le contacter). Le délai d'organisation semblant très court, il est décidé de reporter cette manifestation en novembre si cela est possible au niveau de la Fédération de boxe. Le comité des fêtes « porterait » cette manifestation, aidé par les services municipaux compte-tenu du caractère exceptionnel d'une telle manifestation.

Séance levée à 22 H 30